



Construction maison par prestataire de service

Par lico2580

Bonjour

je passe par un maitre d'oeuvre pour construire ma maison. en effet il fait juste une prestation d'accompagnement . C'est moi qui paye les fournisseurs directement . il m'a proposé des fournisseurs et m'a dit que j'etais libre de prendre n'importe qui. par contre il m'interdit de negocier les prix avec euxje trouve cela abusifsi je suis le donneur d'ordre pourquoi n'aurais pas le droit ? J'ai réussi à le faire avoir qu'il touchait une somme des fournisseurs en fin d'annéej'ai l'impression que c'est de l'abus ...
pouvez vous m'aider svp ?

CORDIALEMENT

Par ESP

Bonjour

Comment est rémunéré ce prestataire ?

Le contrat passé avec lui mentionne-t-il cette contrainte.

Par lico2580

bonjour

je rémunere le prestataire directement, c'est un forfait entendu calculé en fonction du cout de la maison . Le forfait est figé, ne changera pas. Oui le contrat stipule que je ne peux pas négocier avec les fournisseurs, avant de le signer j'ai voulu faire enlever cette mention. il m'a dit non on la laisse mais en fait tu peux négocier, c'est juste que ça sert à rien car on a deja négocié au maximumil me dit depuis le debut que sa remuneration n'est que la prestation que je lui paye, mais j'ai réussi à lui faire dire qu'en fin d'année il touche de l'argent des fournisseurs . il m'a coté du carrelage, je suis allé faire un devis ailleurs, j'ai pu avec l'accord du carreleur obtenir la remise du carreleur chez le vendeur de carrelage, j'ai vraiment l'impression suite à une conversation téléphonique, qu'il va prendre une partie de la remise du carreleur pour lui

Par ESP

Alors je pense qu'il faudrait faire examiner ce contrat par un avocat.